

RIOM

Cahier des clauses scientifiques et techniques de l'opération d'inventaire

1) [Contexte institutionnel et objectifs]

Secteur sauvegardé et inventaire général du patrimoine.

L'opération conjointe liant le Secteur sauvegardé de Riom et le service régional de l'inventaire général d'Auvergne est née d'une opportunité, la mise à jour du fichier des immeubles, et d'un constat : « dans les lieux où la présence patrimoniale est la plus forte, en l'occurrence les Secteurs sauvegardés, [...] la connaissance est fragmentée et incomplète, [...] bien que les finalités soient quelque peu différentes -pour le service de l'inventaire [...], pour les chargés d'étude des secteurs sauvegardés [...]- une grande similitude de démarche a pu être constatée » (Instruction ministérielle, septembre 1994).

En effet, les deux démarches ont en commun l'observation systématique des immeubles situés sur un territoire donné.

L'approche urbaine est essentiellement construite à partir du recensement et de l'étude des demeures (maisons, hôtels, immeubles).

Les fichiers de données qui en résultent n'ont cependant pas le même objectif : des prescriptions à présenter au propriétaire en cas de demande d'autorisation de travaux adressée à l'ABF, d'une part, la restitution d'unités d'habitation dans une perspective historique, d'autre part ; parcelles ou unités de propriété actuelles ne coïncident pas avec les fonds ou unités architecturales qui sont les objets d'étude de l'inventaire.

Les édifices protégés au titre des Monuments historiques ne relevant pas de la compétence du chargé de mission du secteur sauvegardé, la plupart des édifices publics sont de fait exclus dans un premier temps du champ d'étude.

La collaboration établie est avant tout d'ordre pratique et le croisement des regards du chargé de mission du Secteur sauvegardé et du chercheur de l'inventaire se révèle fructueuse pour l'identification et la qualification des objets d'étude respectifs.

S'agissant de l'expression par deux services de l'Etat d'un intérêt scientifique commun, la signature d'une convention n'a pas paru nécessaire, d'autant plus que la collecte et la gestion des données sont séparées.

D'autres collaborations de gré à gré sont programmées :

- des collaborations conjoncturelles sont prévues avec les archéologues du SRA et de l'INRAP à l'occasion de la surveillance des travaux de voirie ou de diagnostic archéologique ;
- la collaboration ou les conseils d'universitaires et de spécialistes reconnus dans leur domaine de l'architecture médiévale seront sollicités autant que de besoin ;
- une collaboration spécifique est d'ores et déjà établie pour l'étude du palais de justice et de la Sainte-Chapelle ;
- enfin le réseau de compétences constitué tant par les experts de l'administration centrale chargé de l'inventaire que par les chercheurs d'autres services de l'inventaire travaillant sur des terrains ou des périodes comparables sera mis à contribution.

En revanche, une convention « Ville et pays d'art et d'histoire » lie la DRAC, et en particulier le service de l'inventaire, à la ville : ce dernier est tenu de faire connaître les résultats des travaux au moyen de conférences destinées au grand public (organisées par l'animatrice du patrimoine de Riom à l'occasion d'opérations comme les *Journées du patrimoine* et *Vivre les villes*), de même que par des formations dispensées aux aspirants guide-conférenciers.

Un second volet de l'opération, propre à l'inventaire, porte sur les objets mobiliers de la propriété publique non gardée, c'est-à-dire à Riom, les objets contenus dans le palais de justice, la Sainte-Chapelle, les deux églises paroissiales, la mairie, l'hôpital et la sous-préfecture.

Les résultats de l'opération d'inventaire répondent aux normes nationales en vigueur pour l'inventaire général du patrimoine culturel¹ et sont enregistrés dans le répertoire national MÉRIMÉE pour ce qui concerne l'architecture et l'aménagement de l'espace, et dans le répertoire national PALISSY pour ce qui concerne les objets et le mobilier. Une publication dans la collection des *Images du patrimoine* (« Riom : le palais de justice et la Sainte-Chapelle ») est prévue en cours d'opération, une publication dans la collection des *Cahiers du patrimoine* en fin d'opération.

2) [Descriptif de l'opération]

a) [Délimitation de l'aire d'étude]

Une ville d'extension limitée sur un site peu contraignant

Les limites de l'aire d'étude sont celles du Secteur sauvegardé, qui correspond à l'unité historique de Riom *intra-muros*.

[Configuration géographique du territoire, situation et site]

Riom *intra-muros* est implantée, comme toutes les agglomérations mérovingiennes en Auvergne, en position surélevée par rapport à la plaine fertile de la Limagne : la ville occupe un petit plateau culminant à 355 m, amorti par des pentes douces, à l'exception du dénivelé septentrional un peu plus important, mais qui reste sans incidence significative sur les formes du bâti.

La ville s'est organisée aux abords d'une voie gallo-romaine importante, reliant le nord de la France au Languedoc.

[Périodisations]

De la capitale administrative et judiciaire de l'Auvergne à la ville-satellite de Clermont-Ferrand

La première mention du *vicus*, lieu d'un culte rendu à saint Amable, date du 6^e siècle.

¹ Voir en particulier :

COSTE, Georges, de MASSARY, Xavier, *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général*, Paris : Monum, Éditions du patrimoine, coll. « Documents et méthodes », n° 9, 2001.

IVAIN, Jeannette, de MASSARY, Xavier, *Système descriptif de l'architecture*, Paris : éditions du patrimoine, coll. « Documents et méthodes », n° 5, 1999.

MAGNIEN, Aline, *et al.*, *Système descriptif des objets mobiliers*, Paris : éditions du patrimoine, coll. « Documents et méthodes », n° 6, 1999.

Entre 1212 et 1557, Riom est décrétée capitale administrative et judiciaire de l'Auvergne, et fait figure de tête de pont du pouvoir royal dans la « Terre d'Auvergne »² : représentants et agents du roi y séjournent, voire s'y installent.

L'Auvergne se distingue cependant par la constitution dans les faits, et dans un rayon de 15 km, d'une capitale à trois têtes : Riom, Clermont, siège de l'évêque, et Montferrand, siège du comte d'Auvergne.

En 1557, la ville perd sa fonction de capitale de la Basse-Auvergne au bénéfice de Clermont, mais conserve les attributs judiciaires principaux avec le présidial et demeure siège de la Généralité. Les plus hauts dignitaires de la magistrature sont donc appelés à résider dans la ville, mais l'intendant, lui aussi soumis à obligation de résidence, préfère pourtant s'installer à Clermont. Réduite à la seule fonction judiciaire et pour partie administrative, l'activité de la ville stagne, voire décline : les aménagements urbains se limitent à des remembrements et reprises de façade.

A partir du milieu du 18^e siècle, la route venant de Paris ne traverse plus la ville de part en part mais emprunte le boulevard de contournement. Au milieu du 19^e siècle, la ville est desservie par une voie de chemin de fer (ligne Paris-Marseille) qui l'évite par l'est, côté plaine, la gare se trouvant reléguée à l'extérieur du tracé de l'enceinte. Dans la seconde moitié du 19^e siècle, un projet d'aménagement échoue : il consistait à lier la gare au centre en monumentalisant la voie de jonction entre l'axe central nord-sud et la gare.

Depuis 1790, Clermont-Ferrand est chef-lieu du département. Le maintien de la Cour d'appel jusqu'à nos jours, à laquelle s'ajoutent au 19^e siècle l'implantation de casernes et d'une manufacture des tabacs, puis à partir du 20^e siècle, l'installation d'industries nouvelles³, empêchent le déclin complet de Riom qui conserve son caractère urbain et apparaît aujourd'hui comme une ville-satellite de Clermont.

[\[Les formes du bâti\]](#)

Lotissement médiéval, reconstructions et reprises de façades.

Plus des deux tiers des 30 hectares enserrés dans une enceinte, puis dans un boulevard, ont fait l'objet d'un lotissement à l'époque médiévale.

Jusqu'au milieu du 16^e siècle, les reprises et les reconstructions ont été telles qu'elles semblent avoir gommé jusqu'aux traces du bâti civil de l'époque médiévale d'une part, et qu'elles ont donné naissance à quelques édifices exemplaires de la Renaissance de l'autre.

A partir de 1557, date à laquelle la ville perd définitivement son statut de capitale, les mutations urbaines ne remettent pas en cause les aménagements urbains existants, à l'exception de regroupements parcellaires suivis de quelques reconstructions au 18^e siècle.

A l'époque moderne, seul le paysage urbain est globalement renouvelé à la suite des reprises de façades et il affiche désormais une grande régularité qui masque par endroits un bâti recomposé par les transformations inégales et progressives induites par l'évolution des manières d'habiter et de construire.

Le centre ancien représente près de 1200 unités de propriété dénombrées sur le plan cadastral actuel.

[\[Raisons scientifiques du choix de l'aire d'étude\]](#)

Une évolution en vase clos, un patrimoine urbain conservé.

² TEYSSOT, Josiane, *Riom : capitale et Bonne ville d'Auvergne, 1212-1557*. Nonette : Créer, 1999.

³ Industries pharmaceutiques (MSD et Organon) et groupes Altadis (tabac) et Limagrain (semences).

Les conditions géographiques et historiques ont favorisé la préservation d'un centre urbain dans sa délimitation originelle, avec ce paradoxe que cette délimitation est celle d'une capitale médiévale dont il ne reste a priori que le plan général et les édifices religieux. Des tremblements de terre, particulièrement virulents à la fin du 15^e siècle, sont réputés avoir contribué à la disparition des constructions médiévales.

Dès 1967, ce centre ancien fait l'objet d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur et la mise à jour du fichier des immeubles du Secteur sauvegardé crée l'opportunité d'en étudier les facettes les plus significatives, d'en faire ressortir la genèse en détail.

Par ailleurs, aucune étude urbaine n'a été entreprise dans la région depuis la création du service de l'inventaire en 1971, et Riom constitue un terrain d'expérience à la fois riche du point de vue patrimonial et limité en extension.

b) [\[Les enjeux scientifiques.\]](#)

[\[Intérêt scientifique de l'opération\]](#)

Ville régulière ou ville homogène ?

Au plan national, Riom est connue comme l'archétype de la ville de magistrature d'Ancien régime : *« Une ville de Parlement se reconnaît à Aix-en-Provence ; une ville où a siégé un tribunal d'importance, créant une tradition judiciaire encore vivante, à Riom ; une ville qui a connu le cercle érudit d'un chapitre cathédral, à Langres », Jean-Pierre Babelon, « La naissance des beaux quartiers à Paris », D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIII^e-XVI^e siècles), Rome : Ecole française de Rome, 1989, p. 55-68.*

Par ailleurs, Riom est prise comme exemple des villes à plan régulier : elle a souvent été comparée aux bastides médiévales du Languedoc ; de surcroît, elle est mentionnée au titre de son paysage urbain homogène : elle a été souvent comparée à un décor de théâtre.

Ainsi, plusieurs facteurs convergent pour donner de Riom une image de ville homogène.

[\[Les problématiques scientifiques\]](#)

Les fronts de rues lisses et unis annoncent une homogénéité forte entre chacune des cellules qui constituent le tissu urbain ; or, dès qu'ils sont franchis, l'« envers du décor » révèle un bâti qui porte les traces d'une histoire longue.

Deux césures ont marqué profondément cette histoire : l'essor de la Renaissance qui semble faire table rase des périodes antérieures, et le « refaçadage » moderne réputé ne toucher que la surface des choses.

Ce qui pousse à interroger les facteurs de régularité de la ville pour tenter de mesurer l'homogénéité qu'ils lui donnent :

- le dessin des façades et leur alignement : comment jouent degrés de liberté, règles d'usage et du goût d'une part, et réglementation urbaine de l'autre ?
- la structure des demeures : quels traits définissent des formes de référence, quels traits traduisent leurs variantes, comment se situent-ils dans la chronologie ?
- façades et structures : que dit la façade sur la structure, y a-t-il des associations privilégiées entre façades et structures, contemporaines ou non ?
- quelle est la part de l'héritage médiéval dans le tissu actuel ?

La réponse à ces questions passe en priorité par l'observation systématique de chacune des cellules qui constitue le tissu urbain : un état de la documentation révélant des fonds d'archives particulièrement

indigents en matière de plans anciens fait de cette observation de terrain la source quasi unique des informations.

Cette dernière a trois objets : les façades, les systèmes distributifs comme base d'une typochronologie des demeures, et la restitution la plus exhaustive possible du substrat médiéval sur lequel la ville s'est construite par récolement des vestiges matériels.

c) [\[Les modes d'approche et leur application\]](#)

Le recensement systématique et l'étude collective des demeures

On tente de visiter toutes les demeures « de la rue à l'escalier » et tous les espaces libres qui leur sont liés.

Il a été montré qu'« à chaque période de l'histoire le groupe social sélectionne entre tous les schémas possibles d'organisation distributive quelques solutions préférentielles réputées mieux adaptées aux conditions du milieu, et tend à codifier celles-ci en de véritables stéréotypes »⁴ et il est communément admis qu'« en ville, c'est généralement le système de distribution qui forme l'épine dorsale de la typologie »⁵. Il s'agit donc de reconnaître les stéréotypes adoptés dans le milieu riomois et de tenter d'en comprendre la genèse et l'évolution.

L'enquête porte sur les éléments distributifs des demeures mais aussi sur les caves et les greniers comme localisation privilégiée des vestiges médiévaux, et sur les remises qui, à Riom, constituent un trait récurrent du tissu et du paysage urbain.

En plus de leur identification (dénomination, datation, localisation), le but recherché est de classer les demeures du 16^e au 19^e siècles en différents groupes cohérents à partir d'informations ciblées (en nombre limité et codées, la description relevant des monographies) prenant en compte :

- les étapes de la séquence distributive (depuis la rue jusqu'à l'escalier) ;
- les éléments organisateurs de la façade (hiérarchisation ou non des étages, modalités de la hiérarchisation, rythme, ...).

Pour ce qui est des vestiges médiévaux, l'approche est plus « archéologique » et repose sur l'établissement d'un état des lieux, un inventaire le plus complet possible :

- des moindres vestiges rencontrés pour prendre la mesure de l'héritage médiéval ;
- des indices susceptibles de répondre à la question du remblai d'un étage à la fin du 15^e siècle.

Enfin, l'observation et la documentation d'une famille d'édifices assimilables à des remises⁶, suscitée par une demande précise de la municipalité concernant un îlot à vocation artisanale sur lequel pèse un projet de parking, doit permettre :

- de mieux comprendre leur fonction
- de mettre en évidence leur capacité d'intégration dans le tissu urbain.

Les édicules (fontaines, les portes de ville,...) recensés comme les demeures ne sont renseignés que pour la dénomination, la datation, l'attribution et la localisation et seront traités collectivement.

⁴ SOURNIA, Bernard, « Montpellier, ville et morphologie de la demeure urbaine. Une méthode d'analyse assistée par ordinateur », *Revue de l'art*, n° 65, 1984, p. 82-88.

⁵ Ministère de la culture et de la communication, Direction du patrimoine, Sous-direction de l'inventaire général, de la documentation et de la protection du patrimoine, *L'inventaire topographique, guide*, 1991, p. 33.

⁶ Dénommées « granges » dans les archives.

Des études monographiques aux finalités différenciées

Les monographies sont établies selon plusieurs critères et répondent à différentes finalités : elles ne requièrent pas les mêmes moyens et niveaux d'investigation.

Des monographies poussées sont faites :

- sur deux édifices protégés au titre des Monuments historiques, exclus du Secteur sauvegardé, et qui n'entrent pas de ce fait dans la démarche générale de l'opération, à savoir, le palais de justice et la Sainte-Chapelle, édifices emblématiques de la ville, l'un par sa fonction, l'autre à titre d'unique vestige laissé par l'apanage du duc et mécène Jean de Berry ;
- l'hôtel de ville, installé dans un ancien hôtel particulier, et la maison dite des consuls, tous deux édifices remarquables de la Renaissance et susceptibles de livrer des éléments importants pour l'étude des maisons prises dans leur ensemble.

Des monographies, bien que rédigées à partir d'études plus succinctes, constituent la bonne échelle d'analyse et de restitution :

- pour un certain nombre d'édifices (protégés au titre des Monuments historiques pour cinq d'entre eux) qui ont abrité des institutions structurantes pour la ville (les deux églises paroissiales, la halle aux blés, le couvent des Cordeliers devenu prison, la sous-préfecture, le beffroi, le musée municipal qui réutilise une ancienne demeure, l'ancien hôtel des monnaies, l'ancien théâtre, les écoles parmi lesquelles l'ancien collège des oratoriens et l'ancien bureau de bienfaisance, la poste qui occupe l'emplacement de l'hôtel-dieu devenu caserne) ; ces édifices présentent souvent des qualités démonstratives pour la bonne lisibilité d'un parti originel (halle au blé, poste) ou des différentes campagnes de construction dont il a fait l'objet (couvent devenu prison), ou encore pour la richesse de la documentation qui s'y rapporte (hôtel des monnaies, un des rares édifices dont on ait conservé le plan et les élévations du projet daté et signé) ;
- les demeures qui peuvent constituer une référence en matière de datation (en particulier celles dont les structures en bois feront l'objet d'analyses dendrochronologiques), celles qui sont représentatives des groupes construits à l'issue du recensement et les cas qui apparaissent uniques à l'échelle de la ville ;
- les aménagements urbains, rares en nombre : le lotissement, les enceintes successives, la place de la halle aux blés, la place « du Pré-Madame » (promenade), la place Felix Pérol, les boulevards, et certaines rues.

Les objets et le mobilier contenus sont étudiés selon les normes de l'inventaire à la suite de la monographie de l'édifice : on privilégie la recension sur l'étude individuelle.

La reconnaissance des aménagements urbains

Faute de plans antérieurs au cadastre contemporain, on ne peut procéder à la mise au jour des structures urbaines anciennes par la méthode de lecture régressive.

La reconnaissance des aménagements urbains s'appuie sur :

- le repérage des unités de plan⁷ sur le plan cadastral actuel ;
- l'observation de terrain pour découvrir des structures urbaines anciennes de moindre envergure (par exemple, des espaces de circulation communs traités par le cadastre comme des propriétés privées, ...) et leur mise en relation avec, d'une part, les édifices, d'autre part, les unités de plan, l'étude seule du bâti s'avérant insuffisante pour rendre compte d'une pratique de l'espace urbain et de ses formes à l'échelle de l'îlot.

⁷ Unité de plan : « partie d'un plan d'agglomération présentant des caractères géométriques propres en termes de voirie, de parcellaire et de bâti, avec une unité géométrique interne la distinguant de son environnement et permettant de lui attribuer une genèse particulière » (GAUTHIEZ, Bernard, *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, Paris : Monum, Éditions du patrimoine, coll. « Principes d'analyse scientifique », 2003, p. 194).

Ces trois procédures cherchent à distinguer, à trois échelles d'étude distinctes, les facteurs principaux qui contribuent ou s'opposent à l'homogénéité de la ville.

d) [\[Le contenu et le calendrier des différentes phases\]](#)

[\[Contenu des différentes phases : état des connaissances, recherche documentaire préalable, exploitation.\]](#)

Pallier le défaut de cartes, de plans anciens et de datations de référence

L'inventaire des documents figurés anciens est disponible⁸. Il ressort de cet inventaire exhaustif un handicap majeur déjà entrevu : l'absence du cadastre « napoléonien » et l'indigence générale en matière de plans anciens (généraux ou particuliers).

Un dépouillement des archives et de la bibliographie, réalisé dans les années 1980, a fourni un fichier topo-bibliographique conservé au sein du service de l'inventaire : son principal apport réside dans le dépouillement exhaustif des registres des délibérations communales (1567-1934), série complète dont l'exploitation est prometteuse.

Outre les ouvrages généraux déjà anciens, les trois principales sources bibliographiques récentes sont :

- la thèse d'histoire « Riom : capitale et Bonne ville d'Auvergne, 1212-1557 » par Josiane Teyssot, parue en 1999, qui donne une assise nouvelle aux études sur la capitale médiévale, en particulier sur la chronologie et sur ses relations avec les villes voisines de Clermont et de Montferrand avec lesquelles elle partage de manière originale son statut de capitale.
- le mémoire de maîtrise de Pascal Piera sur l'architecte municipal de Riom entre 1770 et 1823, publié en 1990⁹ qui, en particulier, documente précisément deux aménagements urbains (la porte de ville septentrionale, dite Porte ou Fontaine de Layat, et la place de la halle aux blés).
- la thèse du même sur « L'embellissement des villes de Clermont-Ferrand et de Riom et les châteaux et maisons de plaisance en Basse-Auvergne entre 1688 et 1823 » parue en 2001 dont les monographies ne reposent presque qu'exclusivement sur l'analyse stylistique, faute de documents d'archives, de plans et d'édifices de référence datés.

Pour pallier les manques signalés de ces ressources, une exploitation de certains fonds d'archives s'avère indispensable.

Un premier sondage dans les minutes notariales :

- révèle l'absence quasi totale de devis et contrats sources précieuses pour la datation de l'architecture privée, l'identification des commanditaires et des maîtres d'œuvre ;
- ouvre la possibilité de restitutions de la composition des intérieurs pour les 17^e, 18^e et 19^e siècles grâce aux baux de location et aux inventaires après décès : en dépit de l'absence de plan contemporain de la ville ne permettant pas de situer les intérieurs décrits, on peut envisager un rapprochement entre la description de la composition générale des intérieurs par les textes et les conclusions de l'observation directe des façades (jusqu'où la composition de façade annonce-t-elle la distribution intérieure des pièces ?).

Les séries judiciaires peuvent apporter un complément d'information dans la mesure où les expertises rendent compte de problèmes de voisinage et nous éclairent indirectement sur des configurations et des

⁸ Une exposition a été organisée conjointement par le service de l'inventaire et la municipalité de Riom, à partir de ce recensement. Voir *Riom d'après les documents anciens figurés*, cat. exp. Riom, musée Mandet, 9 février – 31 mars 1985.

⁹ PIÉRA Pascal, *Claude-François-Marie Attiret, 1750-1823 : architecte de Riom*, Clermont-Ferrand;[Paris] : Etude du patrimoine auvergnat ; Auvergne. Direction régionale des affaires culturelles, coll. « Cahiers de l'inventaire », 1990. - 158 p.

manières de « pratiquer » les espaces urbains ; par ailleurs, des plans sont parfois levés par les experts et joints aux actes.

Minutiers des notaires et séries judiciaires font l'objet de sondages, par période chronologique.

Les séries sur la voirie sont amputées des archives d'Ancien régime (provenant du bureau des finances) qui ont brûlé : en revanche, les séries du 19^e siècle, complètes, sont dépouillées systématiquement jusqu'en 1872, puis par sondage jusqu'en 1913.

Une couverture photographique (essentiellement des vues de façades) faite par les photographes du service a également été effectuée durant les années 1980 : sa qualité autorise une lecture fine des façades et constitue une aide précieuse pour établir une grille de lecture avant l'observation systématique sur le terrain.

Les restitutions d'une campagne de relevés photogrammétriques, organisée dans les années 1980, sont disponibles pour l'analyse de certaines élévations (relevées isolément ou bien sous la forme de tronçon de fronts de rue), et pour les monographies de 4 demeures d'époque moderne. Une campagne complémentaire doit être envisagée.

Enfin, une première prise de contact avec le terrain :

- a permis de choisir des indicateurs, autrement dit des paramètres ou variables, à partir desquels construire la typologie portant sur les distributions et celle portant sur les façades ;
- a fait émerger des phénomènes urbains particuliers à relever pour en mesurer l'étendue et la fréquence : la mise en commun d'espaces et d'organes de la distribution qui posent en conséquence la question des limites des unités d'étude.

[Contenu des différentes phases : enquête de terrain, production et traitements des données]

Primauté de l'étude collective

Dans un premier temps, la collecte des informations se fait sur un lot considéré comme représentatif de demeures : (environ 15 % du total estimé, choisies pour leur appartenance aux différentes unités de plan de la ville déjà déterminées). Le questionnaire d'enquête, outre l'identification des édifices (localisation, dénomination, datation) détaille sous forme de champs codés à lexique clos :

- la forme, la nature, l'emplacement des entrées, des espaces libres et des escaliers ;
- la composition, le décor, la datation des façades.

[grille terrain ou questionnaire d'enquête peuvent prendre place ici]

Les informations concernant les vestiges médiévaux ne sont pas formalisées et font l'objet de prise de note en texte libre.

Dans un deuxième temps, ces données sont traitées (recherche des associations récurrentes de caractères) et synthétisées sous forme de types de distribution et de types de façade.

Dans un troisième temps, les demeures qui n'ont pas fait l'objet du repérage sont recensées à l'aide d'un questionnaire d'enquête réduit qui, outre l'identification des édifices, ne contient que les types de distribution et de façade, et la notation des vestiges médiévaux,

Les données des repérage et recensement sont saisies dans une base à vocation statistique et cartographique plutôt que documentaire.

Les espaces libres et escaliers, la datation des corps de bâtiment, les vestiges médiévaux et les aménagements urbains sont représentés systématiquement sur un fond de plan à grande échelle¹⁰.

¹⁰ Echelle : 1/500^e.

Le chargé d'étude effectue lui-même les prises de vue photographiques nécessaires à son travail d'identification.

Une campagne de relevés schématiques est prévue pour rendre compte de la répartition de la typologie des distributions à l'échelle de l'agglomération, ainsi que des phénomènes urbains liés aux circulations.

Chacune des étapes est conclue par une synthèse rédigée et une cartographie.

Le résultat attendu des monographies

La double monographie portant sur la Sainte-Chapelle et le palais de justice, édifices insignes, fait l'objet d'un programme d'étude spécifique.

Les autres monographies sont ouvertes au cours de l'étude collective et ne sont finalisées qu'à la fin de l'opération. Elles viennent en appui de l'étude collective et restent partielles le temps de cette étude : elles illustrent et valident des hypothèses sur la distribution, la façade, etc., plutôt qu'elles n'étudient une demeure dans toutes ses composantes.

Les retours sur la documentation sont prévus au moment de la rédaction finale mais uniquement pour les édifices publics, étant entendu qu'une recherche pour des édifices privés serait vaine.

Les relevés réguliers privilégient les cas uniques : escalier original, charpente médiévale, remises ayant conservé tous ses aménagements, etc.

La couverture photographique est confiée à des photographes professionnels.

Le traitement spécifique des objets et du mobilier

Pour chaque édifice sur lequel est rédigé une monographie, un « sommaire des objets mobiliers »¹¹ est établi, qui vise à présenter les grandes étapes de l'ameublement et la liste des objets non étudiés et étudiés; ces derniers sont le résultat d'une sélection sévère sur la base de critères explicites : rareté des fonctions, des matériaux, ... , présence d'une signature ou d'une date, appréciation qualitative, ...

[\[Contenu des différentes phases : restitution, diffusion, valorisation des résultats.\]](#)

Restitution des résultats selon les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel

Afin d'être accessible au public, les résultats de l'opération sont mis en forme selon les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel¹².

Les dossiers issus de l'étude sont enregistrés, entre autres, dans les répertoires nationaux MÉRIMÉE (architecture et aménagements de l'espace) et PALISSY (objets et mobilier) afin d'en favoriser l'accessibilité du public via l'internet.

Dans le même but, les photographies argentiques sont numérisées pour être versées sur la base nationale MÉMOIRE (illustrations).

¹¹ Voir : MAGNIEN, Aline, *et al.*, *Système descriptif des objets mobiliers*, Paris : éditions du patrimoine, coll.

« Documents et méthodes », n° 6, 1999, p. 7, 111, 241, 334.

¹² COSTE, Georges, de MASSARY, Xavier, *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général*, Paris : Monum, Éditions du patrimoine, coll. « Documents et méthodes », n° 9, 2001, p. 125-129.

- Une partie des résultats est restituée sous la forme de cartes sur S.I.G. :
- les composants de la séquence distributive : cours, couloirs, entrées et vestibules, jusqu'au dessin du type d'escalier ;
- les datations par corps de bâtiment ;
- les vestiges médiévaux : éléments ponctuels, structures verticales, volumes, en sous-sol et en élévation ;
- les aménagements urbains et les édifices publics.

Système d'information géographique en ligne

A terme, le transfert des cartes et données géoréférencées sur l'Atlas du patrimoine pourrait être envisagé, de même que sur un S.I.G. consultable en ligne depuis le site du Conseil régional.

Publications, conférences, communications, formations

Au cours des opérations, des restitutions intermédiaires tant en direction du grand public que de la communauté scientifiques sont prévues :

- des conférences et une information régulière (articles dans la presse locale, ...) à la demande de l'animatrice du patrimoine de la ville dans le cadre de la convention « Ville et pays d'art et d'histoire » ;
- publication d'un numéro de la collection « Images du patrimoine » sur le palais de justice et la Sainte-Chapelle
- communications dans le séminaire « Maisons des villes / maisons des champs » du Centre Chastel
- communications dans les stages techniques du ministère de la culture à la demande des experts de la DAPA-SDARCHETIS
- articles pour le *Congrès archéologique de France (Société française d'archéologie)* programmé à Riom le 6 septembre 2000, pour le *Bulletin monumental*.

La synthèse de l'opération sera publiée dans un numéro de la collection nationale des *Cahiers du patrimoine*, complétant ainsi la série des villes qui figurent déjà dans cette collection.

e) [Calendrier prévisionnel]

3) [Moyens scientifiques et techniques]

[Personnel et compétences]

Sur les ressources propres de la DRAC ou d'autres services du ministère :

- un conservateur du patrimoine à temps plein, avec prise en charge de la formation permanente ;
- un chargé d'étude du Secteur sauvegardé selon les commandes – ponctuelles – du ministère ;
- un photographe à 25 % ETP par an ;
- un dessinateur à 25 % ETP par an ;
- un administrateur de SIG à 25 % ETP par an ;
- 1 mois de traitements statistiques des données du repérage la première année ;
- 3 mois de contrat pour dépouillements complémentaires de séries d'archives.

Des spécialistes extérieurs à la DRAC (Josiane Teyssot, Mary Whiteley, Brigitte Kurman-Schwarz, Franck Delmriot et Nicole de Reyniès) pour l'étude et la publication sur le palais de justice et de la Sainte-Chapelle.

[Moyens techniques]

Les données du recensement sont saisies dans le tableur EXCEL® pour traitements statistiques et graphiques, puis export vers SAS® pour analyses multivariées et ARCVIEW® pour la cartographie.

Des analyses dendrochronologiques sont programmées dans le cadre du programme pluriannuel des services patrimoniaux de l'État en Auvergne.

La technique de photographie choisie est l'argentique (photographies de terrain, photographies de professionnel destinées à illustrer les dossiers d'inventaire ainsi que les publications). Les clichés professionnels sont numérisés.

4) [Suivi et évaluation]

[Comité de pilotage]

[Comité de suivi scientifique]

Il n'y a pas de structure de suivi particulière mise en place.

Le suivi scientifique est assuré par les experts (architecture, urbanisme, traitement des données, structuration des données de SIG) de l'administration centrale autant que de besoin.

L'assistance méthodologique et technique qu'ils apportent est complétée par celle du réseau des chercheurs des autres services régionaux de l'inventaire investis dans des opérations urbaines : en particulier, Martine Chavent (Brive-la-Gaillarde), Virginie Ingenuaud (Beaune), Christiane Roussel (Besançon), Maurice Scellès (Cahors).

Des médiévistes reconnus (Pierre Garrigou Grandchamp, Philippe Mercier, Jean-Denis Clabaut, Bruno Phalip) apportent leur concours régulier et gracieux à la demande du responsable de l'opération.